

Organiser les élections des représentants des locataires des organismes HLM

Date :

Durée : 2.50 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 375.00 € HT / participant, soit 450.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Les élections des représentants des locataires, prévues en novembre/décembre 2026, constituent un moment clé de la gouvernance au sein des organismes de logement social.

Leur organisation requiert une parfaite maîtrise du cadre juridique et une anticipation rigoureuse des étapes du processus électoral.

"Quelles sont les règles à respecter pour organiser des élections régulières et incontestables ?

"Quels sont les points de vigilance à anticiper pour éviter les irrégularités ou les contestations ?"

"Comment tirer profit de la jurisprudence existante pour sécuriser chaque étape, de la recevabilité des listes au dépouillement ?"

Cette formation a pour objectif de rappeler le régime juridique applicable, et de permettre aux organismes de logement social, autorités organisatrices de ces élections, d'anticiper les étapes et de disposer d'une boîte à outil juridique. Enfin, une revue de jurisprudence de décisions antérieures rendues permettra de disposer de points de vigilance.

Profils des apprenants

- Organismes de logement social
- Sociétés d'économie mixte agréées logement social ayant un parc de logements conventionnés APL

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Connaître les modalités juridiques et des élections
- Connaître les points de vigilance dans l'organisation et la tenue de ces élections.

Contenu de la formation

- I. Les modalités d'organisation des élections au sein des organismes de logement social et des SEM agréées logement social
 - a. Le calendrier
 - b. Le protocole électoral local

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- c. Les élections
- d. Installation des représentants
- II. Les modalités d'organisation des élections au sein des sociétés de coordination
- III. Revue de jurisprudence antérieure

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenantes : Eglentine ENJALBERT, Avocate associée - eenjalbert@seban-avocat.fr, Joanna HENRI-LUYTON, Avocate - jhenriluyton@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 10 décembre 2025 - Version 1